



Piece manquante toujours pas livrée

Par **Peltier**, le **27/08/2010** à **10:12**

Bonjour,
Je me permets de vous contacter car je suis dans une situation sans solution.
Je ne sais si vous aurez le temps de répondre à mon problème mais je vous l'expose:
J'ai acheté une douche que j'ai reçu début août mais en commençant à la monter avec un ouvrier, nous nous sommes aperçus qu'une pièce était en double et qu'une autre manquait (elles se ressemblent beaucoup). Le service après-vente me dit qu'il me la renvoie dans 15 jours (donc le 19 août) car ils n'en ont plus en stock. Je vais donc me doucher chez mes voisins tout ce temps. La date d'échéance arrivant, je recontacte le SAV pour avoir une date. Là, ils m'annoncent dans 10 j. Arrive de nouveau cette échéance et ils m'annoncent que ça dépend de leur fournisseur qui était en congé (lui) et qu'ils ont pris du retard. Mon fils va rentrer de vacances et je ne peux pas abuser de la gentillesse de mes voisins.
J'avais déjà proposé qu'ils me remboursent et reprennent leur douche mais ils me disent que dans leur contrat, ils sont protégés et pas responsables et n'ont pas à me rembourser. Y aurait-il un texte de loi prouvant que je suis dans mon bon droit de leur demander soit de me rembourser, soit de me livrer en urgence cette pièce? Je n'ai trouvé des infos que lorsque la livraison n'arrive pas ou qu'elle est détériorée.
Merci,